



Compromis et role du notaire

Par **leszko_old**, le **14/12/2007** à **18:36**

j ai signe un compromis de vente le 20.04.2007 qui prévoyait le versement sous sequestre chez le notaire d'un somme de 50000 euros.
a ce jour mon acheteur ne peut me fournir les justifscatifs de démarches pour l'obtention de son pret . Je veus rendre caduque ce compromis et récupérer le dépôt de garantie. Toutefois le notaire n'en a pas exigé le versement puis-je f